

Recours au Règlement—M. Keeper

M. le Président: Je donne la parole au député d'Ottawa-Centre pour qu'il pose la dernière question aujourd'hui.

pas les principes qui s'appliquent aux parcs. Je lui transmettrai d'ailleurs cet avis.

* * *

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CANAL RIDEAU—LE PROJET DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, que j'ai déjà mis au courant plus tôt. Le ministre sait-il qu'au début de la semaine prochaine, le conseil régional d'Ottawa-Carleton examinera, en vue d'une approbation de principe, un projet de construction de voies d'accélération et de décélération le long du Queensway dans le centre d'Ottawa, dans le cadre de son plan régional officiel? Est-ce que le ministre sait que ce projet qui comprend la construction d'un grand pont routier enjambant le canal Rideau, doit être approuvé au préalable par le gouvernement fédéral?

Compte tenu des répercussions environnementales que ce projet peut avoir sur le canal et sur la région de la capitale, que pense le gouvernement de cet empiètement de la ville sur les promenades de la CCN et sur le canal Rideau? Le ministre a-t-il l'intention d'informer le conseil régional, avant sa réunion, que ce projet n'a pas l'approbation du gouvernement fédéral? Recommandera-t-il au conseil régional de ne pas l'approuver en principe pour le moment?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis au courant de ce projet de la municipalité régionale. Il fera certes l'objet d'un examen environnemental rigoureux.

Le député sait que le ministère de l'Environnement est responsable du canal Rideau non parce qu'il s'occupe de voies de transport ou d'autres installations utilitaires, mais parce que le canal fait partie de notre patrimoine historique.

Si des projets d'expansion municipaux doivent empiéter sur le canal, alors il n'y aurait plus de raison pour que le ministère de l'Environnement en soit responsable. Cela étant dit, j'appliquerai à cette affaire les mêmes critères environnementaux stricts que nous appliquons à tous les autres cas qui relèvent de notre compétence.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre a l'intention de communiquer ses préoccupations à la municipalité régionale avant qu'elle n'envisage d'ajouter ces voies au plan régional officiel à sa réunion de la semaine prochaine?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président, je peux le faire. Je ne veux pas préjuger du résultat de la réunion parce que le projet fera l'objet d'une étude d'évaluation environnementale neutre et objective.

Je peux dire cependant qu'il incombera à la municipalité de démontrer au gouvernement que le projet en question ne viole

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT CITÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, puis-je avoir l'assurance que le sondage d'opinion dont le ministre responsable des Postes a fait état au cours de la période des questions sera déposé en entier et rendu public?

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je vérifierai la transcription. Je crois que le ministre parlait de notes qu'il avait lui-même écrites, mais je vérifierai pour savoir ce qu'il en est et, si nécessaire, je donnerai des explications au député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON S'OPPOSE À CERTAINES REMARQUES D'UN MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au cours de l'échange entre moi-même et le ministre responsable des Postes, celui-ci a laissé entendre que la lutte que je livre au nom de mes électeurs était motivée par le soutien financier d'un syndicat. Il n'a pas dit «syndicat», mais en nous fondant sur des commentaires antérieurs entendus à la Chambre, il faisait allusion au syndicat des maîtres de poste ruraux.

Je vous demande de vérifier la transcription, monsieur le Président, pour savoir exactement ce que le ministre a dit et s'il me faisait un procès d'intention. Si oui, je vous demande de prendre les mesures qui s'imposent.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je connais très bien le ministre et je suis convaincu qu'il n'a pas voulu un instant donner à entendre que le député néo-démocrate recevait un appui, financier ou autre, des syndicats. Cela ne lui viendrait jamais à l'esprit. Cependant, nous vérifierons la transcription et, s'il y a lieu, le ministre fera une mise au point à la Chambre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, l'attitude du ministre qui a répondu est regrettable. Nous avons prévenu le ministre responsable de Postes Canada qu'il serait fait allusion à lui dans une question de privilège et dans un rappel au Règlement, mais il a dit qu'il ne pouvait rester.

Il devrait être ici, à la Chambre. Il a aussi l'habitude d'insulter les députés de l'opposition qui lui posent des questions au nom de leurs électeurs à la période des questions. Il devrait avoir au moins la politesse de rester à la Chambre pour répondre aux rappels au Règlement et aux questions de privilège.